

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1889.

(AMENDEMENTS.)

(228)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1889 s'élevait à fr. 802,723,975 »
 Le projet révisé monte à 818,817,975 »

LA DIFFÉRENCE, SOIT. . . fr. 16,094,000 »

se décompose comme il suit :

	Augmentations.	Diminutions.
	—	—
Art. 27 et 28 (nouveaux) remplaçant l'art. 27 (ancien)	1,100,000 »	»
Art. 31	10,000,000 »	»
» 32	»	10,000 »
» 46	3,000,000 »	»
» 57 (nouveau)	4,000 »	»
	<hr/> 16,104,000 »	<hr/> 10,000 »
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.	<hr/> 16,094,000 »	

Les modifications ci-dessus sont proposées à l'effet de mettre autant que possible les évaluations de recette et les prévisions de dépense en rapport avec la réalité des faits.

La subdivision des articles 27 et 67 du projet de Budget primitif se justifie par la création de deux directions générales pour les services des postes et des télégraphes.

Un article nouveau est introduit au chapitre II du titre premier. Il est libellé comme il suit : « Produit des conférences données aux élèves droguistes » et il est destiné à recevoir l'imputation de dépenses de toute nature occasionnées par l'organisation des conférences telles qu'elles sont réglées par un arrêté royal.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1889 sont évaluées respectivement à la somme de huit cent dix-huit millions huit cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze francs (818,817,975 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautiennements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	
2	Cautiennements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
3	Fonds provinciaux. <ul style="list-style-type: none"> Versements faits directement dans la caisse de l'État. 1,200,000 Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 11,000,000 Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000 	12,700,000	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,415,475	
5	Réserve du fonds communal	345,000	
6	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000	
9	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne	60,000	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	70,000,000	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
13	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	
14	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	250,000	
15	— — — des Affaires Étrangères	100,000	
16	— — — de la Justice	150,000	498,952,475
17	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000	
19	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	
20	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000	
21	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000	
24	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	5,000,000	
27	Recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	3,000,000	
28	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,750,000	
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000	
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	360,000,000	
32	Remise des correspondances par exprès.	10,000	
A REPORTER fr.			498,952,475

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	498,032,475 •
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
33	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 •	
34	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 •	
35	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	17,500,000 •	
36	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 •	
37	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	600,000 •	
38	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 •	
39	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 •	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	200,000 •	
41	Amendes et frais de justice en matière forestière	23,000 •	
42	Consignations de toute nature	16,000,000 •	
43	Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de halage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud	200,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
44	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	65,000,000 •	
45	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	250,000 •	315,330,500 •
	<i>B. — Administration des Postes et Télégraphes.</i>		
46	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	72,000,000 •	
47	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	158,000,000 •	
48	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs	2,500,000 •	
49	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 •	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
50	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 •	
51	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 •	
	Ministère de la Justice.		
52	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 •	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
53	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 •	
54	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	55,000 •	
55	Produit du Jardin Botanique	1,000 •	
56	Produit des laboratoires agricoles de l'État	50,000 •	
57	Produits des conférences données aux élèves droguistes	4,000 •	
	A REPORTER. fr.		814 262,075 •

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	»	814,202,975 »
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
58	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	
59	Subsides pour travaux d'utilité publique	100,000 »	
60	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	30,000 »	1,230,000 »
61	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	1,000,000 »	
	§ 2. — FONDS DE REMPLOI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
62	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille.	6,000 »	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .		
65	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 »	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
64	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 »	
65	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 »	
66	Service de la traction et du matériel	1,000,000 »	
67	Service des transports	300,000 »	
68	Services en général.	200,000 »	
69	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	100,000 »	
	B. — Postes.		
70	Service des postes	25,000 »	3,225,000 »
	C. — Télégraphes.		
71	Service des télégraphes	100,000 »	
	D. — Marine.		
72	Service de la traction et du matériel.	20,000 »	
	À REPORTER. fr.	»	818,717,975 »

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	»	818,717,975 »
	Ministère de la Guerre.		
73	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
74	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
75	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
76	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
77	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
78	Cautiionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
79	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieuport	90,000 »	100,000 »
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		818,817,975 »